



Règlement de la course



Article 1 : Organisation

La cinquième édition de « L'Agglocityrun74 » aura lieu le **dimanche 31 mars 2019**, au départ de la ville d'**Argonay** pour une arrivée sur la commune d'**Annecy-le-Vieux**. La course traversera respectivement les communes d'**Argonay, Pringy, Metz-Tessy, Meythet, Cran-Gevrier, Seynod, Annecy et Annecy-le-Vieux**.

L'Agglocityrun74 est organisée par l'association "Vaness-Events" sous la tutelle de la commission départementale de Haute-Savoie des courses Hors stades 2019 (FFA).

Article 2 : Les courses

« L'Agglocityrun74 » est une **course pédestre de 11,7 km**, avec un dénivelé négatif de ± 90 m (86+/-175) traversant **7 communes** de l'agglomération Annecienne. Les **3 premiers kilomètres** sont majoritairement descendants pour redevenir plat par la suite durant le reste du parcours. Le parcours alterne des parties de routes, de chemins en gravier et de sentiers. Attention ! Le lieu d'arrivée est différent du lieu de départ. Des navettes seront à mises à disposition des concurrents à l'arrivée de la course pour regagner le départ à l'issue de la course.

Départ de la course : Agglocityrun : **10h (Mairie d'Argonay)**

« La Super-Agglo » est une version longue de l'agglocityrun. Le parcours d'une distance de **16 km** traversera les communes d'Argonay, Pringy, Metz-Tessy, Meythet, Cran-Gevrier, Seynod, Annecy et Annecy-le-Vieux.

Départ de la course : « La Super-Agglo » : **9h30 (Mairie d'Argonay)**

"La Nordic Agglo" est une marche nordique de **11,7 km** empruntant le même parcours que l'agglocityrun. Les participants se doivent de se munir obligatoirement de bâtons de marche. Ne s'agissant pas d'une compétition, aucune réclamation ne sera acceptée par le comité d'organisation. Toutefois, pour informations un classement général sera établie et donnera lieu à une distribution de récompense à la discrétion de l'organisateur.

Départ de la course : "La Nordic Agglo" : **10h (Mairie d'Argonay)**

« La Super Nordic Agglo » : Marche nordique de 16 km empruntant le même parcours que la Super-Agglo. Les participants se doivent de se munir obligatoirement de bâtons de marche. Ne s'agissant pas d'une compétition, aucune réclamation ne sera acceptée par le comité d'organisation. Toutefois, pour informations un classement général sera établie et donnera lieu à une distribution de récompense à la discrétion de l'organisateur.

Départ de la course : "La Super Nordic Agglo" : **9h30 (Mairie d'Argonay)**

Article 3 : Les challenges

3 challenges sont organisés : **Père/fils, mère/fille et 3 générations mixtes (Grand-père (mère), père (mère), fils (fille))**. Le classement est obtenu par l'addition des temps des **2 ou 3 membres** de la même famille. Chaque membre de l'équipe est également classé individuellement. Le départ du challenge est identique à celui de la course individuelle.

Les challenges seront exclusivement réservés à la course « Agglocityrun 11.7 km »

Pas de Challenge sur la course Super'Agglo .

Article 4 : Secours, Sécurité, Ravitaillement

- Les secours sont assurés par un organisme de secouriste agréé.

- Ravitaillements : au **7,5^{ème} km, 11^{ème} km** (Super-Agglo) et à **l'arrivée**. Le parcours est balisé, fléché et les intersections des routes sont contrôlées par des signaleurs. Les concurrents doivent respecter le code de la route (principalement les passages piétons) ou suivre les consignes des commissaires de course placés sur le parcours.

Article 5 : Certificat Médical / Autorisation Parentale

« L'Agglocityrun74 » est ouvert aux athlètes licenciés de la FFA et non licenciés à partir de la catégorie cadet (né(e) en 2002 et avant), hommes et femmes.

Autres licences acceptées :

- Licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous les moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;

- Licence délivrée par la FFCO : Fédération Française de Course d'Orientation ; FSGT : fédération sportive et gymnique du travail ; FPM : Fédération Française de Pentathlon Moderne en cours de validité à la date de la manifestation.

- Désormais en 2019 les licences de la fédération française de triathlon ne sont plus acceptées.

Les non-licenciés doivent fournir obligatoirement un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la manifestation, ou sa copie.

Article 6 : Inscriptions et chronométrage

Inscriptions en ligne sur le site du chronométreur officiel de la course (www.L-chrono.com) ou sur le site internet de la course : www.agglocityrun74.fr (lien vers le site du chronométreur).

Attention ! Clôture des inscriptions en ligne le 27 mars 2019 inclus. Après cette date, les inscriptions seront à réaliser obligatoirement au magasin **42 km195** 5 Rue Président Favre, 74000 Annecy **jusqu'au vendredi 29 mars 16h**.

Inscriptions au magasin 42km195 à partir du 10 janvier 2019

Nombre de participants limités à **1500 coureurs** toutes compétitions confondues.

Article 7 : Assurance

Responsabilité civile : une garantie de responsabilité civile est souscrite par l'organisateur auprès d'un assureur agréé.

Cette garantie est étendue aux organisateurs, aux bénévoles et aux participants. Accidents individuels : les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à la licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Article 8 : Droit à l'image

De part son inscription, le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour l'utilisation de photos dans le cadre de la promotion de l'événement.

Articles 9 : Annulation d'une inscription

Aucun remboursement ne sera effectué, sauf cas particuliers laissés à l'appréciation du comité d'organisation, et justifié par un courrier recommandé adressé auprès du Comité d'Organisation.

Articles 10 : Annulation de la course

Pour des raisons de sécurité, notamment en cas de conditions météo trop défavorables, l'organisateur se réserve le droit de retarder le départ des courses de 4 heures maximum, d'arrêter les courses, voire d'annuler les courses sans préavis, sans que les coureurs puissent prétendre à aucune indemnisation ou aucun remboursement des frais d'inscription.

Articles 11 : Retraits des dossards

Le retrait des dossards pourra s'effectuer le **vendredi 29 et Samedi 30 Mars** de 14 H À 19H et Le **dimanche 31 Mars** de 7h30 à 9h15 à la mairie d'Argonay.

Articles 12 : Tarifs

AGGLOCITYRUN 11,7 km :

Du 01/01 au 28/02 : 17 €

Du 01/03 au 22/03 : 19 €

Challenge Mère / Fille : Père/fils : 30 €

Challenge 3 générations : 40 €

Super Agglo 16 km :

Du 01/01 au 28/02 : 18 €

Du 01/03 au 22/03 : 20 €

Nordic'Agglo 11,7 km:

Du 01/01 au 22/03 : 10 €

Super Nordic'Agglo :

Du 01/01 au 22/03: 11 €

A partir du 27 mars 2018 les inscriptions se feront exclusivement au magasin 42KM195 à Annecy, Rue Président Favre, 74000.

Articles 13 : Classements et récompenses

- 3 classements seront établis à l'issue de la course. Un classement de type individuel (homme / femme) sur la base du classement général, un classement par catégories et un classement par challenges. Les trois premiers de chaque catégorie seront récompensés.

- Pour les challenges « familles », le classement sera obtenu par addition des temps des 2 ou 3 membres de la même famille. Chaque membre de l'équipe sera également classé individuellement.

Un cadeau sera offert à l'ensemble des participants des différentes courses lors de la remise des dossards.

Articles 14 : Contrôle et modification

Le directeur de la course se réserve le droit d'effectuer tout contrôle en vue de favoriser le bon déroulement de la course. Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou d'interpréter le présent règlement. Tous cas non prévus seront tranchés par la Direction de course

Renseignements :

- Mail : Agglocityrun74@gmail.com

- Site internet : www.agglocityrun74.fr